LA MADELEINE. — Du 27 mai au 2 juin. — Naissances. — Fernandine Joris, rue du Quai, 25. — Louisa Gevaert, rue Jacques-Lefebvre, 53. — Denise Desmartin, rue Chanzy, 25. — Alphonse Lièvre, rue de la Plaine. — Marie Verbrugghe, rue Saint-Charles. — Georgette Coignou, impasse Bomart, 3. — Lucien Plantevin, rue du Ballon. — Désiré Keeris, rue du Quai. — André Houvenaghel, rue des Promenades, 4. — Marie Delplanque, cour Pannier, 3. — Alfred Dorchez, rue des Gantois.

Décès. — Louis Delire, 64 ans 1/2, chemin du Halage.

Publication de mariage. — Maurice Damielque, prof. de musique, à La Madeleine, et Marie-Louise Hermand, s. p., à Lille.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre 4e page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

ARMENTIERES

Union Horticole

Assemblée générale

L'assemblée générale mensuelle de la société a eu lieu hier soir.

M. Jules Demeulenaere y a fait sa seconde causerie sur les plantes d'appartements. A l'aide de sujets qu'il avait apportés, il a expliqué les différentes cultures de ces plantes qui, en général, n'exigent pas trop d'eau, un petit pot et surtout pas de rempotage.

Il a fait passer successivement sous les yeux de l'assistance des fougères, des bégonias, des coléus, puis des plantes vertes telles que clévias, araucarias, palmiers et aspidistras.

Pour terminer cette nomenclature, le conférencier a parlé des plantes vulgaires telles que géraniums, héliotropes, fuchsias.

Ces plantes viennent plus belles dans les maisons d'ouvriers parce qu'elles aiment le renouvellement d'air qu'elles subissent incessamment dans ces maisons sans couloir.

Le géranium, du reste, ne vit pas longtemps dans les appartements fermés.

M. Degrenier, vice-président, a présenté ensuite un rapport charmant sur le marché aux fleurs de Roubaix où il a été délégué comme membre du jury.

Le mois prochain a lieu la distribution des médailles de l'exposition.

Société Philharmonique. — La Société Philharmonique a fêté, hier, le 117e anniversaire par un concert donné au Parc des familles.

Ce concert, étant le premier de l'année, a amené une société nombreuse et choisie dans l'enceinte du Parc.

La société, dirigée par M. Mestio, a exécuté brillamment les morceaux qu'elle doit jouer, dimanche prochain, à l'exposition de Liège.

Nous devons des félicitations toutes spéciales à M. Vandemeulebeiden, clarinettiste, pour le solo qu'il a exécuté dans la valse *Clotilde*, et pour lequel il a recueilli les applaudissements de l'assistance.

Revue des pompiers. — La revue des pompiers a été passée hier à 11 heures du matin sur la Grand'Place par M. Cousin, adjoint, et MM. Dupont et Georges, conseillers municipaux, membres de la commission des sapeurs-pompiers.

La Fanfare du Commerce dirigée par son chef M. Quesnay, assistait à la cérémonie au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du lieutenant Lys et du sous-lieutenant Schoerpereet.

Sur la place il y avait quelques centaines de curieux.

L'absence de M. le Maire a surpris tout le monde.

HOUPLINES. — Statistique du mois de mai 1905. — Naissances, 10. — Décès, 12. — Mariages, 3.

HOUPLINES. — Du 26 mai au 1er juin. — Naissances. — Emile Hennon, rue de la Briqueterie. — Madeleine Philippe, rue de l'[illegible]. — Pierre Lepreux, cité Dubois. — Daniel Poissart, [illegible]. — Hervé Gosseau, rue Victor-Hugo.

Décès. — Rachel [illegible], 4 ans, rue de l'[illegible]. — Georges Catteau, 4 ans, rue de la Fonderie. — Marie Cuvelier, 12 ans, rue de la Lys, 12. — Honoré Grave, [illegible], cité Dubois.

PRINCESSE MAKOKO Savon Victor Vaissier Nouveau parfum exquis

ROUBAIX

Aujourd'hui

PAROISSE SAINT-ANTOINE DE PADOUE

Les Pèlerinages du mois de juin

A 9 heures. Pèlerinage de l'Externat de la Sainte Union, rue de l'Espérance, messe chantée par les élèves. A 8 h. [illegible], ouverture des exercices préparatoires à l'admission de la Confrérie de la Sainte-Famille.

Les Sports

Malgré la pluie qui a fait son apparition à l'heure fixée pour les épreuves annoncées hier, au Vélodrome, un nombreux public assistait à cette fête qui a bien réussi.

En voici les résultats :

Match Kramer-Bader-Piard. — Première manche : 1er, Kramer ; 2e, Bader ; 3e, Piard. Temps, 1'41" 4/5. Dernier tour, 21" 4/5.

2e manche : Kramer, Piard, Bader. Temps, 2'33" 2/5. Dernier tour, 21" 1/5.

3e manche : 1er, Kramer ; 2e, Bader ; 3e, Piard. Temps, 1'42" 1/5. Dernier tour, 22" 1/5.

Course amateurs (1.000 mètres U. V. F.). — 1er, Doutremepuich ; 2e, Denissel ; 3e Willaumez. Temps 1'43". D. T. 27" 2/5.

Internationale professionnels (1.000 mètres). — 1re série. — 1er, Martin ; 2e Vanmeenen. Temps 1'43" 3/5. D. T. 25" 2/5.

2e série. — 1er, Samson ; 2e, Lepoutre ; 3e, Vereck. Temps 1'35" 4/5. D. T. 24" 4/5.

3e série. — 1er, Legrand ; 2e, Paquet ; 3e, Antoiny. Temps, 1' 50". D. T. 24" 1/5.

Finale. — 1er, Legrand ; 2e, Martin ; 3e, Samson. Temps, 2' 40". D. T. 27" 3/5.

Courses des primes (10 kilomètres). — 1re, 2e et 5e primes, Martin ; 3e prime, Proy ; 4e prime, Legrand ; 6e prime, Antoiny ; 7e et 8e prime, Lepoutre ; 8e, Dardois.

Finale. — 1er Martin ; 2e Lepoutre ; 3e Samson. Temps, 15' 3" 4/5.

Handicap international (400 mètres). — 1re série. — 1er Bader ; 2e Kramer, [illegible]. Temps 1' 5" 4/5.

2e série. — 1er Piard, qui bat le record du tour de piste en 21" 2/5 ; 2e Legrand ; 3e Vanmeenen.

Match de motocyclettes. — 1er, M. Bathiat qui bat son propre record couvrant les 10 kilomètres en 8' 6" 2/5.

Dupuis abandonne la course par suite d'avarie survenue à sa motocyclette.

Bathiat gagne la seconde manche, courant les 5 kilomètres en 3'55" 4/5.

Excellente journée pour tous, même pour Lepoutre, junior, qui, dans un match sensationnel, a battu Kramer.

Les Accidents

Enfant blessé. — Dans la soirée de samedi, un jeune garçon de 10 ans 1/2, Emile Descamps, dont les parents demeurent rue de Flandre, 17, est tombé si malheureusement sur le trottoir en jouant, qu'il s'est fracturé l'avant-bras gauche.

M. le docteur Moulagon, qui lui a donné des soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Un grave accident s'est produit samedi après-midi à la Société de produits chimiques *La Roubaisienne* à Wattrelos.

Un homme de peine, Gentil Cobaut, rue Turgot, à Roubaix, était en train de monter à l'aide d'un cric une chaudière du poids de 1000 kilos, lorsque la chaîne du cric se rompant, la chaudière glissa *serrant* Cobaut contre le mur.

Le docteur, appelé à lui donner des soins, a constaté des blessures aux reins et de plus craint des lésions internes.

L'état du blessé est grave. Il a été conduit par la voiture d'ambulance à l'Hôtel-Dieu vers 5 h. du soir.

Une chute. — Dans la nuit de samedi à dimanche, Clémentine Deleplanque, demeurant rue d'Alger, 26, descendait ses escaliers sans prendre la précaution de s'éclairer ; ayant manqué une marche, elle fut précipitée à terre ; une bouteille qu'elle tenait à la main s'étant brisée, elle se coupa assez profondément au poignet gauche. Le docteur Duhem, de Wattrelos, appelé à lui donner des soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Syndicat mixte de l'Industrie Roubaisienne. — Le bureau syndical se réunira aujourd'hui 5 juin 1905, à 6 h., au siège du syndicat, 22, rue de la Paix. Ordre du jour : Admissions provisoires dans le syndicat (usines syndiquées et dizaines libres) ; pensionnés ; assemblée générale ; questions diverses.

Une rixe. — Deux chauffeurs, Louis Lehec, 59 ans, rue de l'Eglise, à Tourcoing, et Edmond Venmeulebrouck, 40 ans, demeurant rue des Vélocipèdes, se sont pris de querelle mercredi soir, vers 7 h. 1/2, et se sont porté réciproquement des coups.

Venmeulebrouck, blessé à la jambe gauche, devra subir une incapacité de 10 jours de travail.

Pianos le plus grand choix, les meilleurs prix. Maison **Scrépel**, 138, Grande-Rue, Roubaix.

A qui la montre ? — Léon Rivière, rue du Fort, 72, a déposé au bureau du 5e arrondissement, une montre en argent trouvée place d'Audenarde.

Service de la fourrière. — Encore sept chiens capturés et six contraventions dressées.

Un marchand ambulant, Louis Vanlandewyck, 32 ans, demeurant à Lille, s'est vu dresser une contravention pour parcours continu autour du marché et avoir oublié de museler son chien.

Etat-civil de Roubaix

[illegible] le BAPTÊME Thomas fils, SUPÉRIEUR à tous, 5, rue [illegible], LILLE

Du 4 juin

Naissances. — Boutteville Yvonne, rue de Lille, 105. — Pruvost Henri, rue de Bavai. — Veeckman Albert, r. du Tilleul, 248. — Santens Anna, rue Deregnaucourt, 30.

Décès. — Vanhulle Léon, 56 ans, marchand de légumes, rue de la Balance, 9.

WATTRELOS

Les Boues de Wattrelos

On nous écrit :

Nous allons sans doute étonner nos concitoyens en leur apprenant qu'ils pourront désormais guérir chez eux des rhumatismes, névralgies et toutes maladies arthritiques.

Plus n'est besoin de se déranger pour aller à Saint-Amand-les-Eaux prendre les bains de boue. On peut les prendre à Wattrelos, rue Carnot, près de l'Espierre.

La *Croix* comme toujours est assez aimable pour publier gratuitement cette annonce.

Plusieurs fois je me suis demandé comment l'Administration municipale qui bien souvent voit toujours le fond de sa bourse, n'a jamais pensé à installer un casino sur ce grand terrain vague. Ce casino rapporterait sûrement quelque chose ! Il amènerait du monde et le monde amènerait de la finance.

En qualité de Wattrelosien qui vois tous les ans augmenter mes contributions, je ne serais pas fâché qu'on retirât bénéfice de tout. Et il y a un réel bénéfice à retirer de ce vaste champ que le propriétaire de la pièce de terre en question, céderait à prix réduit.

Les propriétés curatives de ces boues sont depuis longtemps appréciées des gamins du Sartel et encore de la jeunesse du *Pile* qui va vers la frontière. On voit parfois toute une troupe d'enfants, légers et court vêtus, le pantalon retroussé plus haut que le genou, prenant plaisir à patauger dans la boue.

Ils disent qu'elle n'est jamais froide. Oh ! rien d'étonnant ! elle est merveilleusement exposée au soleil et je pense que tous les chiens et les chats du pays, dont on veut se débarrasser, finissent par là. Ces détritus d'animaux morts contribuent pour beaucoup à donner une valeur médicale à la fange. C'est un peu nauséabond comme à Saint-Amand, mais plus ça sent mauvais, mieux ça vaut, disent les habitués.

Si on ne veut pas utiliser ces boues ou en faire des boues wattrelosiennes, on pourrait peut-être les dessécher.

Grand malheur que les religieux soient partis, sans quoi on aurait pu appeler ou des Trappistes, ou des Chartreux, ou des Capucins, ou des Bénédictins, les prier de dessécher ce terrain et d'en tirer profit comme ils l'ont fait pour tant d'autres endroits réputés insalubres.

Qui sait ? Grâce à des protections on pourrait peut-être encore les y appeler ; mais on les avertirait que, plus tard, quand ils auront assaini la terre, bâti un solide édifice, élevé à leurs frais des groupes de maisons, monté une industrie capable de faire vivre une région, on les avertirait qu'alors on les mettra poliment à la porte pour les remercier ; soit à déplacer plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie, s'ils ne veulent pas partir de bon gré.

Les moines étant hélas ! partis, sans espoir de retour prochain, l'administration municipale qui nous a donné tant de preuves de son savoir-faire, pourrait peut-être aviser au moyen de faire disparaître ce vaste champ de boue. Vraiment il défigure notre rue Carnot ! Il n'est de nature ni à reposer la vue, ni à charmer l'odorat. Les chaleurs de l'été nous arrivent. Il serait bon de faire disparaître ces puantes boues qui ne sont propres qu'à engendrer des fièvres, des épidémies de toutes sortes.

Livré à la capacité de l'administration municipale, M. le Maire est un malin ; M. l'adjoint, délégué aux travaux publics, a beaucoup de vue, beaucoup d'initiative, au dire d'un journal qui a quelquefois eu grande vogue. Nous ne tarderons pas à avoir *satisfaction.*

Un habitant du quartier.

Circulation des chiens. — On nous communique l'avis suivant :

Des cas de rage s'étant produits dans plusieurs communes des environs, et notamment à Roubaix, le maire de Wattrelos rappelle à la population que le règlement de police municipale, article 70 et suivants, défend sous peine d'amende la circulation des chiens non pourvus de colliers portant sur une plaque de métal le nom et le domicile de leur maître. Des instructions ont été données au service de police pour se montrer sévère à cet égard.

Signé : Louis Leconte, adjoint.

Inspection des viandes. — Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 23 mai, sont approuvées les délibérations du Conseil municipal en date des 31 mars et 16 mai portant vote du tarif des taxes de vérification à percevoir pour toutes les viandes abattues en vue de la consommation publique dans la commune et du traitement aux vétérinaires inspecteurs.

Le tarif des taxes est établi comme suit :

1 fr. 60 par taureau, bœuf, vache ou cheval.

1 fr. par veau âgé de moins de 4 mois.

0,40 par mouton ou chèvre.

0,60 par porc.

Nomination de vétérinaires-inspecteurs. — Par arrêté de M. le Maire de Wattrelos, MM. Lepiat Léon et Demora César, vétérinaires demeurant à Roubaix, sont nommés inspecteurs des viandes et des tueries particulières de la ville. Ces nominations sont agréées par M. le Préfet.

Mardi 6 juin. — A 7 h. 1/2, messe du mois pour Rémy Valcke, Houzarde.

CROIX

Toujours à vendre. — Pour les lecteurs de l'*Egalité* les instruments de la Grande Harmonie sont toujours à vendre. Ce que c'est que l'aveuglement socialiste.

Mais on vous a dit, braves socios, que ce n'était pas vrai. Croirez-vous encore votre journal ?

Les Premières Communions auront lieu dimanche prochain, fête de la Pentecôte, à l'église Saint-Pierre, à la messe de sept heures.

La Caisse d'épargne sera fermée le 11 juin, à l'occasion de la fête de la Pentecôte.

Union Cycliste du Nord. — La réunion de la section de Croix aura lieu mercredi prochain 7 juin courant, à 8 heures du soir, au local, chez Camille Vienne, estaminet de la Mairie, 15, place St-Martin.

Ordre du jour : 1. Vote d'une commission provisoire. — 2. Choix d'un titre. — 3. Causerie par un membre du Comité.

On peut s'inscrire dès à présent au siège de la section.

Accident de travail. — Napoléon Marissal, 46 ans, contremaître, demeurant rue Marceau, 16, du peignage Holden et Cie, a eu le bout de l'index pris entre un cylindre et son recouvrement, en voulant enlever une mèche de laine qui s'y était introduite. Plaie contuse.

CROIX. — Du 4 juin. — Naissance. — Henri Vanhove, rue de l'Avenir.

WASQUEHAL

Service télégraphique. — Lorsque M. Johas fut relevé, il y a quelques mois, de sa charge de porteur de télégrammes, cette fonction, comme on sait, fut confiée, provisoirement, au garde Dupont.

Nous apprenons que désormais les télégrammes seront portés, tant au Centre qu'au Capreau, par M. Démette, ruelle Dedelle, qui, pour ce motif, s'installera prochainement à la Mairie. Il y occupera le rez-de-chaussée, sauf toutefois la pièce de devant où sont transférés, depuis peu, les bureaux de la Mairie.

GRUSON. — Du 2 juin. — Naissances. — Armand Peugnet, rue du Coq.

ASCQ. — Du 2 juin. — Naissances. — Arthur Janssens, rue Colbert. — Suzanne Durmont, rue du Père-Lachaise.

WILLEMS. — Du 2 juin. — Naissances. — Cécile Jonville, hameau de Mouscron. — Marie Corail, hameau de Mouscron.

Décès. — Henri Defaut, 36 ans, hameau de Roomes.

TOURCOING

RÉUNION GÉNÉRALE DE LA Société de Secours mutuels Saint-Louis

La Société de secours mutuels « Saint-Louis » dont seuls peuvent faire partie les adhérents du Syndicat Mixte de l'Industrie Tourquennoise a tenu, dimanche, son assemblée générale annuelle.

La messe

A 8 h. 1/2, en l'église Sainte-Anne, les sociétaires ont assisté à la messe dite à l'intention des membres défunts par M. Bourgeois, curé. Rarement, l'on voit d'aussi nombreuse et d'aussi recueillie assistance d'hommes.

Les chants ont été interprétés par une chorale d'amateurs dont on a fort remarqué le talent à rendre le plain-chant harmonisé. Les solis ont été exécutés par M. Jules Lorthiois.

M. l'abbé Deschuytter a fait à cette belle assemblée de mutualistes un sermon de circonstance. Rapprochant ces deux mots : mutualité et charité chrétienne, il a montré comment ils se pénètrent pour ne faire qu'un tout dans l'amour de Dieu et du prochain.

Le chant du *De profundis* a terminé la messe.

L'Assemblée générale

A dix heures, les membres de la Société de secours mutuels se réunissent salle du *Casino*, rue Nationale. M. Carlos Flipo, directeur de la société, préside. A ses côtés, se trouvent MM. le docteur Delgrange ; Emile Barrois, conseiller général ; Jean Barritel, trésorier de la société ; V. Bodin, J. Braconnier, L. Gruwez, L. Théry, L. Mathys, S. Loncle, G. Jouvenet, E. Debacker, Descamps, J. Ladsous ; Equinet et N. Delplanque, vice-présidents ; Louis Tiberghien, président du Syndicat Mixte, membre de la Chambre de Commerce ; Bernard Flipo, président du Tribunal de Commerce ; François Flipo, H. Laurent, industriels.

Les sociétaires sont tous présents à de rares exceptions près. Les absents ont d'ailleurs argué d'une impossibilité matérielle.

M. Carlos Flipo ouvre la séance. Il est heureux de se trouver au milieu de ses chers sociétaires, de cette grande famille ouvrière composée de patrons, d'employés et d'ouvriers. Il félicite les mutualistes d'avoir assisté à la messe dite à l'intention des membres défunts : « Vous avez, leur dit-il, fait preuve de cette vraie fraternité qui ne s'arrête pas aux bornes de cette vie mais qui se continue au delà de la mort ». Il cède ensuite la parole à M. Jean Barritel, trésorier, qui donne lecture de

LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Chers amis,

Depuis notre dernière assemblée les sociétaires ont pu, en consultant les situations trimestrielles régulièrement affichées dans les usines syndiquées, suivre la constante prospérité de la Société de secours mutuels Saint-Louis.

Les chiffres sont éloquents. Au 1er janvier 1899, la Société possédait une réserve de 15 655 fr. 90.

Les opérations de l'année 1899 ont laissé un excédent de 3.516 fr. 15 ; celles de 1900, 2.575 fr. 65 ; 1901, 2.634 fr. 15 ; 1902, 2.436 fr. 70 ; 1903, 2.126 fr. 20 ; 1904, 2.394 fr. 70 ; soit, au 1er janvier 1905, une réserve totale de 33.500 fr. 90.

Pour vous permettre de vous rendre un compte exact de la marche de la société je ne puis mieux faire que de vous exposer le bilan depuis sa fondation :

Bilan du 1er juin 1889 au 31 décembre 1904

Recettes : Cotisations des ouvriers, 146 mille 993 fr. 30 ; cotisations des patrons, 76.763 fr. 80 ; intérêt du capital, 4.088 fr. 50. — Total des recettes, 227.745 fr. 10.

Dépenses : Service médical, 21.502 fr. 60 ; soins pharmaceutiques, 31.768 fr. 75 ; secours aux malades, 125.491 fr. ; décès, 3.938 fr. ; secours aux infirmes et aux veuves, 3.264 fr. ; frais divers, 8.287 fr. 85. — Total des dépenses, 194.214 fr. 20.

Avoir au 1er janvier 1905, 33.500 fr. 90.

De ce bilan général vous remarquerez que la somme de 125.491 francs distribués en journées de maladie a dû soulager bien des misères et éviter les ruines dans nos familles ouvrières.

La moyenne annuelle des sociétaires secourus s'élève à 30 pour cent.

Le placement de la réserve a donné des ressources que votre bureau central a utilisées pour atteindre le but prévu à l'article 1er de nos statuts ; dans chaque réunion trimestrielle du bureau central, vos vice-présidents après délibération divisent l'intérêt de la réserve en deux parties, la première partie se partage entre les sociétaires infirmes et la seconde partie entre les veuves chargées de famille pendant les deux années qui suivent le décès de leurs maris. 30 infirmes et 22 veuves ont profité de ces secours qui parviennent aux intéressés par l'intermédiaire des vice-présidents.

Le Bureau Central dans sa réunion du 8 février 1891, a accordé une indemnité de 5 francs pour l'achat du premier bandage en cas de blessure. Dans sa réunion du 17 juin 1903, il a décidé de renouveler cette indemnité tous les *cinq ans, aux sociétaires qui en feront la demande.*

Malgré la disparition de plusieurs usines syndiquées notre société comptait encore 745 membres au 31 décembre 1904, et nous espérons après cette réunion voir ce chiffre considérablement augmenter.

Nous croyons utile de profiter de cette assemblée générale pour vous rappeler que notre société de secours-mutuels n'est pas une œuvre s'arrêtant à l'usine, le sociétaire a la faculté en quittant une usine syndiquée de continuer à faire partie de la société en payant sa cotisation le 1er dimanche de chaque mois au siège syndical, rue des Poutrains, 44. Vous nous ferez peut-être observer que la cotisation de 10 centimes par semaine payée par l'ouvrier seul est élevée ; pour y répondre, nous vous ferons constater que vous recevez dans notre société, en cas de maladie, une indemnité de 12 francs par semaine, chiffre plus important que celui de la plupart des sociétés de la ville ; ensuite, s'il vous plaisait de rentrer plus tard dans une usine syndiquée, votre cotisation redevient de 25 centimes par semaine, vous évitez également de faire un nouveau stage pour entrer dans une autre société.

Pour le bon fonctionnement de la Société, les Associés sont priés, lorsque la maladie les oblige de cesser le travail, *de se conformer* aux statuts en demandant à leur médecin un billet indiquant la date de la suspension du travail et remettre ce billet dans les 24 heures à l'usine ou si le sociétaire ne fait plus partie d'une usine syndiquée, au siège de la Société, rue des Poutrains, 44.

Nous rappelons aussi que tout sociétaire qui change de domicile et surtout d'usine est tenu d'en aviser le Bureau central.

En terminant, nous faisons un pressant appel à votre dévouement pour faire connaître dans vos usines les avantages sérieux de notre Société dont l'avenir est garanti par une importante réserve. Engagez la jeunesse du syndicat à participer à notre œuvre déjà si florissante, ce sera le moyen de la rendre de plus en plus prospère.

Ces résultats sont accueillis par des applaudissements unanimes.

M. Carlos Flipo remercie le trésorier de son zèle de tous les instants ; les docteurs de leur dévouement ; les patrons, de l'aisance qu'ils apportent à la société par leurs cotisations ; les employés, du désintéressement avec lequel ils tiennent la comptabilité de leurs groupes ; les vice-présidents, de leur assiduité aux réunions du bureau et de leur impartialité ; le contrôleur, M. Jouvenet, du tact qu'il montre en s'acquittant de ses fonctions délicates.

Nous devons, ajoute-t-il, les magnifiques résultats qui viennent d'être exposés à la protection évidente de N.-D. de l'Usine et de Saint-Louis, notre patron. On parle beaucoup de nos jours d'antagonisme entre le capital et le travail. Des sociétés comme la nôtre contribuent, au contraire, à l'union de plus en plus intime du patron et de l'ouvrier, et procurent à ce dernier un peu plus de bien-être matériel et moral.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Delegrange.

Important discours de M. le docteur Delegrange

La mutualité et les retraites ouvrières

Dans un langage captivant, avec cette charmante délicatesse du cœur qui lui attire toutes les sympathies, l'orateur fait l'éloge de la mutualité et spécialement de la société Saint-Louis, dont les membres constituent une élite.

Il aborde ensuite la question des retraites ouvrières, « question qui ne se poserait pas dans une société bien organisée. L'ouvrier devrait gagner son pain et celui de sa famille ; ses vieux jours devraient être à l'abri du besoin. Si la famille naturelle arrivait à manquer à ses obligations envers lui, du moins la famille professionnelle devrait être son soutien ; enfin la charité soulagerait ceux que les autres organisations n'auraient pu atteindre.

Ce tableau n'est pas celui de notre société. Après avoir usé ses forces par le travail, l'ouvrier tombe trop souvent dans la misère : cela ne devrait pas exister. Voilà ce qui justifie l'intervention de l'Etat dans la question des retraites.

Ce n'est pas une nouveauté. La loi de 1850 encourageait déjà l'ouvrier à se constituer une retraite, mais sans l'y aider pécuniairement ; la loi de 1895 marque une étape importante, car, avec beaucoup de restriction, elle intervenait par des subventions de l'Etat ; enfin, la loi du 1er avril 1898 sur les sociétés de secours mutuels, *favorisait* celles d'entre elles qui font des versements pour constituer des retraites à leurs membres en augmentant d'un quart le total des versements et en ajoutant un franc par membre de la société, plus un autre franc pour les mutualistes ayant plus de 55 ans.

Malheureusement la tutelle de l'Etat est très lourde. Si la Société prospère vous avez chance d'obtenir votre rente mais, dans tous les cas, l'argent versé aux caisses de l'Etat vous ne le reverrez plus. Les versements en fonds commun ne présentent pas la garantie des versements individuels ; d'où une défiance très justifiée. Une loi s'impose donc. Mais alors se pose un problème capital. Aura-t-on recours à l'obligation, comme en Allemagne ou à la liberté comme en Belgique ?

M. Delegrange expose l'économie des deux systèmes. En France continue-t-il, le courant semble être pour l'obligation. Seulement on ne s'entend plus quand il s'agit de décider qui paiera les cotisations. On dit bien que la cotisation représentera une moyenne de 36 francs par ouvrier et par an. Mais beaucoup d'ouvriers ne pourront supporter de retenues sur un salaire déjà insuffisant ; d'autre part, les socialistes font remarquer que les patrons baisseront les salaires dans la proportion des cotisations qu'on exigerait d'eux. Or, il n'y a pas que les patrons à profiter du travail des ouvriers. Les commerçants qui n'emploient pas d'ouvriers en ont pourtant le bénéfice ; toute la société tire avantage du travail. Par conséquent, il faut créer un impôt spécial pour la constitution de retraites ouvrières.

L'âge qu'il faudrait atteindre pour toucher une retraite serait fixé à 65 ans, mais M. l'abbé Lemire a présenté à ce sujet un amendement très sage visant l'invalidité qui n'est pas toujours un effet de l'âge : tel ouvrier est invalide à 50 ou 55 ans ; un autre à 70 ans est encore robuste. Il faudra donc tenir compte de cette différence.

D'où viendra l'argent ? L'Etat, disent les socialistes, capitalisera l'impôt spécial pour les retraites. C'est là un danger public. D'autres disent que l'impôt sera réparti chaque année selon les besoins. Enfin, nombre de bons esprits pensent que pour constituer les caisses de retraites il faut se servir des Sociétés de secours mutuels.

Peut-être, demain, assurerez-vous le mécanisme d'une caisse de retraites. Vous avez dans les hommes qui dirigent votre société des esprits éclairés et prudents, mais, ce que je vous recommande surtout, c'est l'union qui fait la solidité des familles professionnelles comme des autres. Aimez-vous de cet amour chrétien fait d'abnégation et de dévouement pour les autres.

Après ce discours très applaudi, M. Carlos Flipo remercie chaleureusement M. Delgrange et la réunion se termine par le tirage d'une tombola gratuite dont les lots consistent en objets de ménage.

Action Libérale Populaire. — La Ve section s'est réunie, dimanche soir, à l'estaminet Testelin, rue de l'Epidème, sous la présidence de M. Maurice Ledne. La soirée a été plus spécialement consacrée à des affaires d'ordre intérieur.

M. Lenoir a ensuite dit quelques mots de la politique intérieure et de la situation critique créée à la France par les victoires japonaises et la diplomatie tortueuse de l'Angleterre.

En jouant. — Un garçonnet de 3 ans 1/2, Georges Fourneau, jouant, samedi soir, sur le seuil du bureau de police du Blanc-Seau, tomba, et se fit une entaille de trois centimètres au front.

Soigné par le docteur Lerat, l'enfant a été ensuite reconduit au domicile de ses parents, rue Denfert-Rochereau, 55. La guérison demandera quinze jours de repos.

DEBRABANT
23, rue de Tournai, Tourcoing
Le plus grand choix de la Région
Les Meilleures marques

Chaussures Américaines

Etat-civil de Tourcoing

du 4 juin

Naissances. — Derycke Raymonde, rue de Beauvais, 18. — Tobeau Marie, rue Nationale, cour Raymond, 8. — [illegible] Raymonde, rue de Roubaix. — [illegible] Achille, rue des Girondins. — Bulteau Léon, rue du Blanc-Seau, 70. — [illegible] Paul, rue [illegible], 20.

Décès. — Baert Louis, 42 ans, trieur, rue Nationale, 122. — Vandenbroucke Abraham, 66 ans, journalier, rue de Lens, 9. — Turbelin Théodore, 71 ans, rentier, rue de Renaix, 66. — Depraetère Octavie, 75 ans, rue Saint-Pierre, 78. — Cosyns Hélène, 13 ans, rue de la Latte, 150.

Voir plus loin
les Dépêches de la Nuit

QUESNOY-SUR-DEULE. — Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Vandermersch, maire. 20 conseillers sont présents.

— Chemin d'intérêt commun n° 108, de Warneton à Fives (restauration). — Le Conseil approuve les propositions du service vicinal pour la restauration de la chaussée empierrée sur le territoire de Quesnoy. Dépense totale [illegible] fr. dont [illegible] tant en prestations qu'en argent, à la charge de la commune, le surplus à la charge du département. La commune s'acquittera de la dépense et payera une part de l'amortissement de l'emprunt contracté par le département, au moyen de 25 annuités de chacune 39 fr. 82.

— Tramways : Kiosque-abri. — La Compagnie des tramways électriques demande l'autorisation d'ériger un kiosque-abri, rue de Lille, à l'angle de cette rue et de l'Abreuvoir. Le Conseil émet un avis favorable.

— Taxe militaire. — La liste comportant quatorze jeunes gens indigents proposés pour l'exonération de la taxe militaire est adoptée.

— Construction d'un abattoir ; inspection des viandes. — Le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de construire un abattoir à Quesnoy.

Le service d'inspection actuel sera maintenu et le vétérinaire chargé du service continuera de toucher 250 fr. par an.

Les communes ont le droit de faire payer par les bouchers les *frais d'inspection* des viandes ; le Conseil ne veut pas user de cette faculté et fera supporter les frais par le budget communal.

— Octroi. — Le Conseil dit qu'il n'y a pas lieu de créer un emploi de préposé pour la surveillance et décide que ce service sera laissé aux gardes champêtres.

— Greffier de paix. — Le greffier de justice de paix reçoit une indemnité annuelle de 25 francs. Il sollicite un supplément, la commune ne pouvant lui fournir un local pour son greffe. L'indemnité est fixée à 50 fr.

— Budgets. — Le Conseil approuve les comptes du bureau de bienfaisance et de l'hospice ainsi que le compte administratif du maire.

— Tramways. — Des démarches seront faites auprès de la Compagnie pour obtenir des billets d'aller et retour de Lille à Quesnoy et pour qu'un tramway ouvrier soit mis en marche sur la ligne de Quesnoy.

— Séances du Conseil. — Le Conseil décide de se réunir désormais à 6 h. précises.

La séance est levée à 8 h. 3/4.

WERVICQ (France). — Combat de coqs. — Le 1er juin a eu lieu, à l'estaminet du *Lion-Noir*, un combat de coq : le Petit-Ronchin contre le Blaton. On battait une paire, et le Petit-Ronchin est sorti vainqueur. Un amateur présent au combat a attaqué le Petit-Ronchin ; ce dernier est encore sorti vainqueur. Un second amateur a de nouveau attaqué le Petit-Ronchin, et celui-ci est encore une fois de plus sorti vainqueur.

Quoique le Petit-Ronchin soit borgne, il sut remporter trois victoires en moins de 45 minutes.

S'il y a un amateur qui désire faire un combat pour 5 fr., pour le dimanche 11 courant, qu'il veuille bien s'adresser au *Lion-Noir*, à Wervicq (Blaton), pour coq pesant de 5 livres à 5 livres 1/2.

DUNKERQUE

Installation du Procureur

Samedi matin, à 11 heures, a eu lieu, au Tribunal civil, l'installation de M. Le Hueron-Kerisel, le nouveau procureur de la République, venant de Lille.

M. Couhé présidait entouré de MM. Pamast et Boué, juges, Gobert, juge d'instruction ; Curmer et Montenuis, juges suppléants ; Belvin et Lebel, juges de paix.

M. Deblock, substitut, se trouvait à son siège. Derrière le tribunal se tenaient le général Coupillaud, gouverneur ; M. Denoyelle, président du tribunal de commerce.

Le barreau et les corporations des avoués et huissiers étaient au complet.

M. Couhé, président, a souhaité la bienvenue à M. Le Hueron-Kerisel.

Les réservistes. — La garnison de Dunkerque possède depuis quelques jours un effectif de 900 artilleurs dont 500 environ arrivés comme réservistes.

Ils ont effectué hier, des tirs à la batterie de Zuydcoote avec des pièces de 95 millimètres et des pièces de 120 millimètres avec obus de rupture.

Ces tirs se poursuivront aujourd'hui lundi, mardi et mercredi au front de mer Est, et les 5, 6, et 7 pendant la nuit à la batterie de Zuydcoote.

Le vol chez Mme Lutzer. — Samedi, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Dunkerque les nommés Constance Hetru, 28 ans, et Marie Delarue, femme Demester, 38 ans, inculpées, la première de vol et la seconde de complicité de vol par recel.

Constance Hétru avait dérobé 2.200 fr. chez Mme Lutzer, et Marie Delarue avait accepté en dépôt une partie de cette somme.

Me Lizot défendait la fille Hetru et Me Louis Blanckaert présenta la défense de Marie Delarue.

La fille Hétru a été condamnée à 2 ans de prison et Marie Delarue à 4 mois.

Vagabond mystérieux. — Le vagabond arrêté l'autre jour à Rosendael refuse toujours de répondre relativement à son identité. « Je m'appelle *personne*, dit-il ; suivez par des saltimbanques, je n'ai jamais connu mes parents et je suis fraudeur de profession. »

Un citoyen courageux. M. Jules Devaele, 25 ans, camionneur à Coudekerque-Branche, a arrêté hier, à l'angle des rues David-d'Angers et Alexandre-III un cheval de fiacre filant au galop sans son cocher.

L'attelage fut maîtrisé au moment où il allait se jeter sur le train électrique.

Au Tribunal. — Le nommé Maurice L..., employé de commerce à St-Pol-sur-Mer, qui avait volé 300 francs chez son patron M. V..., a été condamné à trois mois de prison.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 3 juin

Brest, V. Emilie, 472, lest, Leroy.

du 4 juin

Nantes, V. Penfeld, 546, div. Leroy.

Plymouth, St. Gracieuse, 47, lest, Leroy.

[illegible], vap. ang. Atbara, 1068, bois, Duriez.

Libau, V. dan. Normandiet, 741, bois.

Melbourne, 3-m. ang. Isle-of-Arran, 2088, blé, Goudrand cg.

Taltal, V. ang. Juanita North, 2238, nitrate, Goudrand cg.

Sorties du 3 juin

Copenhague, V. dan. Valdemar, 126, div. Duchateau.

du 4 juin

Goole, V. ang. Altona, 377, div. Albert.

Boulogne, V. Léon, 511, div. Leroy.

St-Brieux, V. Legouet, 83, fer, Leroy.

Newcastle, vap. ang. [illegible], lège, Debaecker.

Blyth, V. dan. Johan Siem, 2024, lège, Allbert.

Brême, V. all. [illegible], 380, lège, Leroy.

Cherbourg, V. Ville-de-Dunkerque, 686, charbon, Hecquet.

Rotterdam, V. Amiral-L'Hermite, 80, div. Debaecker.

Brest, Vap. Saint-André, 614, div. Cie Bretonne.

BOURBOURG. — Le « Réveil de Bourbourg », gérant Albert Jansson, vient d'être condamné, devant le tribunal correctionnel de Dunkerque, à l'audience du 3 juin 1905, à 100 francs d'amende et l'insertion du jugement dans trois journaux, pour diffamation contre l'honorable M. [illegible], notaire à Bourbourg et président de la chambre des notaires de l'arrondissement de Dunkerque.

DOUAI

Arrosez. — Le maire de la ville de Douai, invite les habitants à arroser chaque jour pendant les chaleurs à 10 h. du matin et à 3 h. après-midi, toute la partie du pavé devant leur habitation à leur charge.

Fête du quartier ([illegible]) — Dimanche 11 juin, aura lieu la fête du quartier des « [illegible] ».

A 3 1/2, mât de cocagne, jeu d'oie, jeu de cuvelle.

A 6 h., concert par le Cercle Club Douaisien sous la direction de M. Ch. Dalieux.

A 8 h., bal populaire.

A 10 h., feu d'artifice et illuminations.

Accident. — Samedi dans la soirée, M. Crépin, marchand de bicyclettes, place du Barlet, essayait dans son atelier une motocyclette, qu'il venait de réparer ; le moteur prit feu et le communiqua au réservoir à essence qui a fait explosion.

M. Crépin a été légèrement brûlé à la figure et aux mains, et un commencement d'incendie se déclara dans l'atelier. Les dégâts sont évalués à 200 francs environ.

Octroi de Douai. — Situation et comparaison des produits d'octroi au 30 mai 1905.

1905	57.702, 75
1904	53.546, 28
Augmentation	4.156, 47.

Statistique du mois de mai. — 67 naissances ; 41 garçons et 26 filles ; 27 mariages ; 2 divorces ; 42 Décès ; 3 mort-nés.

DOUAI. — Etat-Civil du 3 juin. — Naissance. Maurice Tiston, à Dorignies.

Décès. — Louise Plouvier, 85 ans, veuve de Philippe Deneuville, boulevard Jeanne-d'Arc. — Alida Sandemont, 2 ans, rue des Blancs-Mouchons, 27. — Henri Perru, 56 ans, boulanger époux de florine Rogez, boulevard Lahure.

Tribunal correctionnel de Douai

Présidence de M. Dalaneau, juge

— Infraction à la police des chemins de fer. — Isaac Abilo, 26 ans, et Isaac Chamto, 30 ans, sujets turcs, ont voyagé de Paris à Douai avec un billet de Paris à Chantilly ; pour ce motif le tribunal leur inflige à chacun 50 fr. d'amende.

— Vol. — 4 mois de prison pour vol de 0 fr. 25 à un sujet peu recommandable, le nommé Joseph Leclercq, 40 ans, né à Dunkerque, déjà 15 fois condamné dont 6 fois pour vol.

— 40 jours de prison avec sursis, à Albert Vandenbroucke, né à Boulogne-sur-mer, garçon boucher à Douai pour vol d'un porte-monnaie contenant 40 fr.

ANICHE. — Fête de Jeanne d'Arc. — Jeudi dernier, une foule nombreuse avait répondu à l'invitation de la Jeune Garde Catholique d'Aniche et assistait pieusement, au salut chanté par ces vaillants jeunes gens en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Le chœur de l'église était décoré de faisceaux de drapeaux tricolores, et d'écussons aux fières devises de Jeanne. Un tableau représentant la Pucelle en tenue de combat était placé au-dessus de l'autel.

Après que fut chanté un cantique à Jeanne d'Arc, M. l'abbé Chantry, professeur au Collège de Cambrai, retraçant les principaux épisodes de la vie de la Grande Lorraine, en tira des conclusions pratiques pour la Jeunesse.

Il termina son magnifique sermon par cette parole de Jeanne : « Mes amis, mes bons chers amis, A Dieu vous recommande. »

Après avoir dit comment un prêtre inconnu des jeunes peut devenir de suite leur meilleur ami : A Dieu vous recommande, répète-t-il, afin que toujours vous soyez de vrais chrétiens et aussi de vrais Français.

M. Auguste Leroy, l'excellent organiste de la paroisse, s'est surpassé dans l'exécution d'un *O Salutaris*, où il avait mis toute son âme et sous l'habile direction de M. Thomas, dont l'éloge n'est plus à faire, les chants furent exécutés avec ensemble et surtout avec beaucoup d'expression.

Cette belle cérémonie, qui restera comme un des beaux souvenirs de la Jeune Garde d'Aniche, fut terminée par la cantate à Jeanne d'Arc « Etendard de la Délivrance ».

ANICHE. — Du 27 au 31 mai. — Naissances. — Alexandre Cléry. — J.-B. Pinchon. — Charles Delebarre. — Emile Decarpigny.

Mariage. — Camille Brasseur et Marie Lefebvre.

Décès. — Julien Crumel, 48 ans, rue de l'Union.